

## **CR du Conseil du 12 avril 2016**

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 12 avril 2016, à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité.

### **Approbation des comptes administratifs 2015**

La Commune de Courcelles-Chaussy/Landonvillers présente, à l'issue de l'exercice budgétaire 2015, un excédent de 787 253 € en résultat de clôture de son compte administratif principal et de 178 755 € pour le compte administratif du service assainissement. Pour mémoire, le résultat de clôture du compte administratif représente l'excédent ou le déficit constaté à l'issue de l'exercice budgétaire précédent.

### **Approbation des comptes de gestion 2015**

Après s'être assuré de l'exactitude des écritures comptables présentées par le receveur municipal (trésorerie de Courcelles-Chaussy), le conseil municipal a adopté les comptes de gestion 2015 sans observations ni réserves, tant pour le service principal que le service assainissement.

### **Budget principal et budget assainissement – affectations des résultats de fonctionnement 2015**

Chaque année, après l'adoption des comptes administratifs, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement au budget primitif de l'année suivante. S'ils sont excédentaires, ce qui est le cas cette année à Courcelles-Chaussy, ils peuvent être utilisés pour financer de nouveaux investissements mais aussi conservés en réserve afin de se prémunir contre d'éventuelles difficultés futures.

### **Budgets primitifs 2016**

La Commune de Courcelles-Chaussy/Landonvillers a prévue pour 2016 un budget principal de 2,71 millions d'euros en fonctionnement (= services quotidiens rendus par la commune) et de 1,66 millions d'euros en investissement (= travaux et nouvelles infrastructures), soit un budget total de 4,37 millions d'euros. Quant au budget assainissement, il a été prévu 333 797 € pour l'exploitation du service et 330 382 € pour l'investissement, soit un budget total de 664 179 €.

### **Taux d'imposition applicables en 2016**

Le Conseil municipal décide d'augmenter en 2016 les taux d'imposition communaux de 5,00 %. Pour mémoire, les taux des impôts locaux n'avaient pas été augmentés à Courcelles-Chaussy depuis 1984. Cependant, la baisse des dotations de l'Etat et les nouvelles charges non compensées décidées par l'Etat obligent la Commune, pour financer les services à la population et les engagements électoraux pour le mandat en cours, à actionner le levier fiscal dès cette année.

### **Mise à jour de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif**

Pour tenir compte des conclusions tirées de l'enquête publique qui s'est déroulée au mois de février 2016 sur le projet de réfection de la Voûte avenue Charles de Gaulle, une nouvelle catégorie de tarifs spécifiques aux logements et locaux professionnels anciens non raccordés est créée : 1650 € par pavillon d'habitation ou logement dans immeuble collectif ancien nouvellement raccordé, comportant ou non un local professionnel et 1650 € par local professionnel ancien nouvellement raccordé.

### **Mise à jour de la redevance d'assainissement**

La taxe d'assainissement par m<sup>3</sup> d'eau, maintenue au tarif de 1,18 € entre 2005 et 2010, puis de 1,20 € depuis 2012, est portée à 1,40 € à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016.

### **Mise à jour des taxes et tarifs communaux pour 2016**

Le Conseil municipal ajuste légèrement la valeur des taxes et des tarifs communaux afin de maintenir le meilleur niveau de service possible durant l'année 2016.

### **Création d'un court de tennis couvert – avenants**

Monsieur le Maire est autorisé à signer trois avenants portant sur des modifications mineures du projet initial, pour un montant total de 3766 € soit une augmentation du coût total de l'opération de 0,40 %.

### **Maison des Services 5, allée des Ecoles - mise à jour des indemnités d'occupation**

Le Conseil municipal décide de maintenir ces indemnités à 150 € par mois en 2016, soit le même montant qu'en 2015.

### **Subventions d'investissements 2016 aux associations**

La somme totale de 2518 € est attribuée à 5 associations de la Commune, à titre de participation au financement de leurs besoins en matériel.